

Don argent à un enfant

Par roufi ,	le 25/01/2022	à	09:50
Bonjour,			

Puis-je donner 50000 euros à ma fille pour l'aider à l'achat d'un appartement ? Dois-je en informer les Impôts et le notaire ?

Merci pour votre réponse

Par youris, le 25/01/2022 à 10:23

bonjour,

il y a une déclaration à faire par le donataire du don manuel au trésor public

voir ce lien:

don manuel

salutations

Par Marck.ESP, le 25/01/2022 à 10:27

Bonjour,

Si vous avez moins de 80 ans, vous disposez de 2 abattements.

Don de somme d'argent, l'exonération est accordée dans la limite de 31 865 € tous les quinze ans.

Donation "classique, l'exonération est de 100.000 € tous les 15 ans également.

Utilisez cette notice

2735-NOT-SD_2020 (impots.gouv.fr)

Et ce formulaire,

2735-2020_10 (impots.gouv.fr)

Par roufi, le 25/01/2022 à 11:12

Merci. Bonne journée

Par Marck.ESP, le 25/01/2022 à 12:00

Je vous en prie